

DES FAITS DES IDÉES

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE CONSTRUCTION

BULLETIN D'INFORMATION N° 659 | SEPTEMBRE 2017



ÉDITORIAL

LA LIGNE ROUGE

LE FIL ROUGE AVEC LE BOUTON VERT... LE FIL VERT AVEC LE BOUTON ROUGE...

Voici les propos cultes d'un certain film complètement adaptés à la situation !

Que nous prépare le gouvernement pour cette rentrée ?

Au moment où j'écris cet édit, nous sommes dans l'attente des ordonnances qui vont modifier le Code du travail, voir le bouleverser.

Nous avons entendu, entre autres, l'arrivée du contrat de chantier, une reprise du CDI de chantier, une sorte de contrat de louage, pour tous les métiers ?????

De plus, d'après ce qu'on lit ici et là, le dossier de la pénibilité ne va pas en rester là.

Le gouvernement a répondu présent au désir du patronat en retirant du dossier pénibilité certains facteurs, comme l'exposition aux risques chimiques dangereux, l'utilisation de machines vibrantes ou de matériels portatif vibrants (vibration mécaniques), le port d'objet lourd, etc. Et ceci, en complète opposition avec l'accord de Branche de décembre 2011, sur la pénibilité du BTP, qui prenait en compte tous ces critères.

Cet accord a été signé par FO CONSTRUCTION, la CFTC et la CFE CGC, mais surtout par la totalité des Branches patronales du BTP et a été étendu au Journal Officiel (et donc s'impose à tous).

De plus, le ministère du Travail a ignoré, peut-être volontairement, « le phénomène de RAYNAUD secondaire » où le syndrome vibratoire... je vous encourage vivement à regarder sur le web ou ailleurs ce que c'est.

En ce qui concerne le port de charges lourdes, un petit exemple tout simple pour que tout le monde comprenne :

- 12 grammes c'est le poids d'un stylo.
- 125 grammes c'est le poids d'un yaourt, de chez **DANONE** par exemple (comprendra qui pourra).
- 12 000 grammes c'est le poids moyen d'un perforateur.

Tenir à bout de bras pendant des heures un de ces trois objets est totalement différent !

Et si en plus, on ajoute des vibrations, de la poussière, un peu de température (un petit 38 degrés pour commencer), un travail en hauteur et pourquoi pas, soyons fous, en site chimique.

Je ne vous parle pas non plus des « pilonnettes ou pilonneuses », ces appareils compacteurs vibrants et sautant portatifs de plus de 72 000 grammes à essence, d'où en plus on respire les gaz d'échappement, ainsi que ceux équipés de moteurs diesel pesant près de 83 000 grammes.

Ou encore, les joies de travailler avec un marteau piqueur à carburant fossile auquel on rajoute aux gaités précédentes, la chaleur de l'engin et l'huile chaude sur les jambes...

Et que dire des engins de chantiers...

Nous saurons rappeler au gouvernement et également au patronat du BTP leur responsabilité.

Frank SERRA
Secrétaire Général

GÉOMÈTRE » p. 2-6

TUILES ET BRIQUES » p. 7-9

INDUSTRIE CIMENTIÈRE » p. 10-18

PAPIERS CARTONS » p. 19-20

INFORMATIONS GÉNÉRALES » p. 21